

*Commissaire de l'Etat 21/05/17*

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE  
Commune D'OMBRÉE-D'ANJOU

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2017 n° 73 du 10 avril 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) Èvre, Thou, Saint-Denis présenté par la Commission Locale de l'Eau dudit Sage, en vue de son approbation. Cette enquête concerne les 17 communes du périmètre du Sage.

Ce schéma constitue un outil stratégique de planification, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Ses enjeux essentiels sont l'atteinte du bon état écologique des eaux, la restauration des zones humides, la gestion des débits d'étiage et la gouvernance des opérations à mener. À l'issue de l'enquête, le projet de Sage, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés lors de l'enquête, sera adopté par une délibération de la Commission Locale de l'Eau. Cette délibération sera transmise à la préfète de Maine-et-Loire en vue de l'approbation du Sage par arrêté.

Il est constitué une commission d'enquête composée de M. Georges Binet, officier supérieur de l'armée, ancien conseiller municipal, retraité (président), Mme Véronique de Kerret, cadre de la fonction publique territoriale, retraitée, et M. Jean-Luc Hochart, ingénieur EDF, retraité.

L'enquête s'ouvrira le mardi 9 mai 2017 et s'achèvera le lundi 12 juin 2017 inclus. Sa durée sera de 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Beaupréau-en-Mauges.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté :

- 1. sur support « papier » dans les mairies des communes suivantes et aux jours et heures suivants \* :
  - Beaupréau-en-Mauges (rue Robert-Schuman à Beaupréau) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,
  - Chalonnes-sur-Loire : lundi, mardi, mercredi, 9 h 00-12 h 15 et 14 h 00-17 h 30, jeudi 9 h 00-12 h 15 et 15 h 30-17 h 30, vendredi 9 h 00-12 h 15 et 14 h 00-17 h 00, samedi 10 h 00-12 h 00,
  - Chemillé-en-Anjou (5, rue de l'Arzillé à Chemillé) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,
  - Mauges-sur-Loire (4, rue de la Loire à La Pommeraye) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,
  - Montrevault-sur-Èvre (2, rue Arthur-Gibouin à Montrevault) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
  - Sèvremoine (23, place Henri-Doizy à Saint-Macaire-en-Mauges) : du lundi au vendredi, 8 h 30-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30 et samedi 8 h 30-12 h 00,
  - Trémantines : lundi 14 h 30-17 h 30, mardi/jeudi/vendredi 9 h 30-12 h 00 et 14 h 30-17 h 30, mercredi 9 h 30-12 h 00, samedi 10 h 00-12 h 00 (fermé les samedis matins des semaines impaires).

\* sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité,

2. par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir des sites :

- [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubriques « publications, enquêtes publiques, bureau des procédures environnementales et foncières »),
- [www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr)

3. par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public dans les lieux suivants :

- préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15,
- et éventuellement dans les mairies susvisées disposant de moyens informatiques adaptés.

Pendant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, pourra présenter ses observations et propositions :

- en les signifiant sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes de Beaupréau-en-Mauges, Chalonnes-sur-Loire, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre, Sèvremoine et Trémantines, aux horaires indiqués ci-dessus,
- en les adressant par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de Beaupréau-en-Mauges, siège de l'enquête, avant la fin de l'enquête, le cachet de La Poste faisant foi,
- en les transmettant par courrier électronique avant la fin de l'enquête à l'adresse : [pref-enqpub-sageevrethausaintdenis@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-sageevrethausaintdenis@maine-et-loire.gouv.fr) (le poids des documents transmis ne pourra excéder 3,5 MO).

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)

(rubriques « publications, enquêtes publiques, bureau des procédures environnementales et foncières »). Elles seront également tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais, consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier soumis à enquête comprend, en outre, une évaluation environnementale et un avis de l'autorité environnementale. Cet avis est consultable sur les sites internet susvisés ainsi que sur celui de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire :

(<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-et-evaluation>).

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- Beaupréau-en-Mauges : mardi 9 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mauges-sur-Loire : samedi 13 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Montrevault-sur-Èvre : mercredi 17 mai 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,
- Chemillé-en-Anjou : samedi 20 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Trémantines : mardi 23 mai 2017, de 14 h 30 à 17 h 30,
- Sèvremoine : jeudi 1er juin 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,
- Chalonnes-sur-Loire : mercredi 7 juin 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,
- Beaupréau-en-Mauges : lundi 12 juin 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête dans les mairies où s'est déroulée l'enquête et en préfecture de Maine-et-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront également être consultés sur le site de la préfecture de Maine-et-Loire.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Raphaël Chausais (SMIB Èvre, Thou, Saint-Denis, 12 bis, rue de la Juiverie, Beaupréau, 49600 Beaupréau-en-Mauges. Tél. 02 41 71 76 83, 06 77 50 71 83. [contact@evrethausaintdenis.fr](mailto:contact@evrethausaintdenis.fr)).

Le présent avis sera mis en ligne sur le site de la préfecture de Maine-et-Loire.

**ANNEXE**  
**1**

ou, qui les annexera au registre d'enquête et envoyées en préfecture à l'adresse électronique : [pref-enqpub-metabioenergiescombrée@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-metabioenergiescombrée@maine-et-loire.gouv.fr)

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15. M. Bernard Lalos, ingénieur principal des collectivités en retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 7 février 2017, recevra en personne à l'hôtel de ville d'Ombrée-d'Anjou, les observations du public, les :

- mardi 18 avril 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 26 avril 2017, de 9 h 30 à 12 h 30,
- mercredi 10 mai 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 22 mai 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie d'Ombrée-d'Anjou, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire :

(<http://maine-et-loire.gouv.fr/rubrique-politiques-publiques>), environnement, eau, chasse, pêche, installations classées pour la protection de l'environnement, enquête publique).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté de la préfète de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le Responsable de la SAS Meta-Bio-Energies, zone d'activités de Bel Air, Combrée, 49520 Ombrée-d'Anjou.

Le présent avis, le dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement et les observations du public formulées pendant l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : (<http://maine-et-loire.gouv.fr/>).

PETR DU SEGRÉEN  
Maison de Pays, route d'Aviré  
49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU  
Projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale  
4 ER AVIC

Préfecture de la Région PAYS DE LA LOIRE  
Sanctions administratives

**Vie des sociétés**

**ADDITIF**  
De l'annonce parue le 15 avril 2017 concernant SAS AUTO CLASS OCCASION  
Il fallait lire : "siège social : 22B, rue Charles-Sauria" au lieu de "228, rue Charles-Sauria".

**LEXCAP**  
Avocats  
Siège social : 4, rue du Quinconce  
49100 ANGERS

**ITEC - INTÉGRATION TECHNIQUE ET CÂBLAGE**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 150 000 euros  
Siège social : ZA Les Fousseaux  
5, rue du Déry  
Saint-Sylvain-d'Anjou  
49480 VERRIÈRES-EN-ANJOU  
RCS Angers 399 546 209

**AVIS**  
Par décision en date du 6 avril 2017, le président a décidé de transférer le siège social à Saint-Sylvain-d'Anjou (49480 Verrières-en-Anjou), ZA Les Fousseaux, 3, rue du Déry, à effet du même jour, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.  
Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

**EARL LES VERGERS DU PRÉ FERRON**  
Société civile  
Au capital social de 10 000 euros  
Le Pré Ferron  
Chemillé-Melay  
49120 Chemillé-en-Anjou  
RCS Angers 825 234 172

**GÉRANCE**  
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2017, à effet du 1er avril 2017, 0 h 00, il a été décidé la nomination à la fonction de gérant de M. François Crestin.  
En conséquence, l'avis antérieurement publié se trouve ainsi modifié :  
Nouvelles mentions : gérance : M. David Barou, demeurant à Le Pré Ferron, Chemillé-Melay, 49120 Chemillé-en-Anjou et M. François Crestin, demeurant au 4, Impasse Bariller, Chemillé-Melay, 49120 Chemillé-en-Anjou.

Pour avis  
La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint-Léger-des-Bois du 14 avril 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : société à responsabilité limitée.  
Dénomination sociale : Jace.  
Siège social : 13, rue Claude-Monet, 49170 Saint-Léger-des-Bois.  
Objet social : prestations disc-jockey, conseil et organisation d'événements, location de matériel de sonorisation, d'éclairage, de décoration, commercialisation de matériel d'animation, de boissons énergisantes, de supports publicitaires, photographie, vidéo, infographie, création et vente de livre photos, billetterie.  
Durée de la société : 99 ans.  
Capital social : 5 000 euros.  
Gérance : M. Anthony Robert, demeurant 13, rue Claude-Monet, 49170 Saint-Léger-des-Bois.  
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis  
La Gérance.

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
Par décision de l'associé unique du 31 mars 2017 de la société Danielle Le Berre, société en liquidation, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 8 000 euros, siège social : 13, rue Lazare-Carnot, 49500 Segré, RCS Angers 418 070 587, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite assemblée et de sa mise en liquidation.

Na...  
es A...  
semair...  
20...  
ds...  
d'Armô...  
re...  
/ilaine...  
Alors...  
50-53-56...  
se-auto.com...  
onca...  
r annonce...  
posez d'un...  
(Ces rense)



## Avis administratifs

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2017 n° 73 du 10 avril 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) Evre, Thou, Saint-Denis présenté par la Commission Locale de l'Eau dudit Sage, en vue de son approbation. Cette enquête concerne les 17 communes du périmètre du Sage.

Ce schéma constitue un outil stratégique de planification, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Ses enjeux essentiels sont l'atteinte du bon état écologique des eaux, la restauration des zones humides, la gestion des débits d'étiage et la gouvernance des opérations à mener.

À l'issue de l'enquête, le projet de Sage, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés lors de l'enquête, sera adopté par une délibération de la Commission Locale de l'Eau. Cette délibération sera transmise à la préfète de Maine-et-Loire en vue de l'approbation du Sage par arrêté.

Il est constitué une commission d'enquête composée de M. Georges Binet, officier supérieur de l'armée, ancien conseiller municipal, retraité (président), Mme Véronique de Kerret, cadre de la fonction publique territoriale, retraitée, et M. Jean-Luc Hochart, ingénieur EDF, retraité.

L'enquête s'ouvrira le mardi 9 mai 2017 et s'achèvera le lundi 12 juin 2017 inclus. Sa durée sera de 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Beaupréau-en-Mauges.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté :

1. sur support « papier » dans les mairies des communes suivantes et aux jours et heures suivants :

- Beaupréau-en-Mauges (rue Robert-Schuman à Beaupréau) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,

- Chalonnes-sur-Loire : lundi, mardi, mercredi, 9 h 00-12 h 15 et 14 h 00-17 h 30, jeudi 9 h 00-12 h 15 et 15 h 30-17 h 30, vendredi 9 h 00-12 h 15 et 14 h 00-17 h 00, samedi 10 h 00-12 h 00,

- Chemillé-en-Anjou (5, rue de l'Arzillé à Chemillé) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,

- Mauges-sur-Loire (4, rue de la Loire à La Pommeraye) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,

- Montreault-sur-Evre (2, rue Arthur-Gibouin à Montreault) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,

- Sèvremoine (23, place Henri-Doizy à Saint-Macaire-en-Mauges) : du lundi au vendredi, 8 h 30-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30 et samedi 8 h 30-12 h 00,

- Trémantines : lundi 14 h 30-17 h 30, mardi/jeudi/vendredi 9 h 30-12 h 00 et 14 h 30-17 h 30, mercredi 9 h 30-12 h 00, samedi 10 h 00-12 h 00 (fermé les samedis matins des semaines impaires).

\* sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité,

2. par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir des sites :

- [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)

(rubriques « publications, enquêtes publiques, bureau des procédures environnementales et foncières »), [www.evrehausaintdenis.fr](http://www.evrehausaintdenis.fr)

3. par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public dans les lieux suivants :

- préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15,

- et éventuellement dans les mairies susvisées disposant de moyens informatiques adaptés.

Pendant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, pourra présenter ses observations et propositions :

- en les signant sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies des communes de Beaupréau-en-Mauges, Chalonnes-sur-Loire, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montreault-sur-Evre, Sèvremoine et Trémantines, aux horaires indiqués ci-dessus,

- en les adressant par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de Beaupréau-en-Mauges, siège de l'enquête, avant la fin de l'enquête, le cachet de La Poste faisant foi,

- en les transmettant par courrier électronique avant la fin de l'enquête à l'adresse : [pref-enqpub-sageevrehausaintdenis@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-sageevrehausaintdenis@maine-et-loire.gouv.fr)

(le poids des documents transmis ne pourra excéder 3,5 MO).

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)

(rubriques « publications, enquêtes publiques, bureau des procédures environnementales et foncières »). Elles seront également tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais, consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier soumis à enquête comprend, en outre, une évaluation environnementale et un avis de l'autorité environnementale. Cet avis est consultable sur les sites internet susvisés ainsi que sur celui de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire : (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-et-evaluation>).

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- Beaupréau-en-Mauges : mardi 9 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,

- Mauges-sur-Loire : samedi 13 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,

- Montreault-sur-Evre : mercredi 17 mai 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,

- Chemillé-en-Anjou : samedi 20 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,

- Trémantines : mardi 23 mai 2017, de 14 h 30 à 17 h 30,

- Sèvremoine : jeudi 1er juin 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,

- Chalonnes-sur-Loire : mercredi 7 juin 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,

- Beaupréau-en-Mauges : lundi 12 juin 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête dans les mairies où s'est déroulée l'enquête et en préfecture de Maine-et-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront également être consultés sur le site de la préfecture de Maine-et-Loire.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Raphaël Chausais (SMIB Evre, Thou, Saint-Denis, 12 bis, rue de la Juiverie, Beaupréau, 49600 Beaupréau-en-Mauges. Tél. 02 41 71 76 83, 06 77 50 71 83. [contact@evrehausaintdenis.fr](mailto:contact@evrehausaintdenis.fr)).

Le présent avis sera mis en ligne sur le site de la préfecture de Maine-et-Loire.

12 h 15,  
- vendredi 30 juin 2017 de 9 h 15 à 12 h 15.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire - bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Neuillé, à la préfecture de Maine-et-Loire - bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://maine-et-loire.gouv.fr>) - rubrique « politiques publiques » - environnement, eau, chasse, pêche - installations classées pour la protection de l'environnement - enquête publique).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté de la préfète de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le Directeur de la SAS Pacoba Energies Services, 3, rue Mocque-Souris, 79250 Nueilles-Aubiers.

Le présent avis, le dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et les observations du public seront publiés sur le site internet de la préfecture (<http://maine-et-loire.gouv.fr>).

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Angers du 9 mai 2017 a été constituée une SCI nommée : SCI Somana Immobiliari. Objet : acquisition de bien immobilier. Capital : 200 euros (apport en numéraire). Siège social : 72, boulevard de Monplaisir, 49100 Angers.

Durée : 99 ans.

Transmission des parts sociales : il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers.

Gérance : M. Et Mostapha Chaffoui, 72, boulevard de Monplaisir, 49100 Angers.

Immatriculation : RCS de Angers.

### SCI DU PREFLEURY

Société civile immobilière  
Au capital social de 702,25 euros  
L'Ouchouette  
49170 SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS  
RCS Angers 409 012 655

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2017, il a été approuvé la clôture de la liquidation de la société susnommée, intervenue à effet du 31 décembre 2016.

Pour avis  
La Liquidatrice.

## Autres légales

### À VENDRE CHAZÉ-HENRY

Fonds de commerce de boulangerie. Chiffre d'affaires 2016 : 79 402 euros. Superficie commerciale de 76 m<sup>2</sup>. Dépôt des offres le 30 juin 2017 dernier délai : Selari Franklin Bach, 1, rue d'Alsace, BP 92126, 49021 Angers cedex 02. Renseignements complémentaires en contactant l'étude de Me Franklin Bach au 02 41 25 45 75 ([ntraulle@franklin-bach.fr](mailto:ntraulle@franklin-bach.fr)).

Me Sandrine MARADAN  
Notaire à DURTAL (49430)  
27 bis, rue du Maréchal-Leclerc

### VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés.

Une parcelle en nature de bois résineux sise à Montigné-lès-Rairies, cadastrée section C n° 524 pour 2 ha 23 a 00 ca. Moyennant le prix de deux mille cinq cent euros (2 500 euros) payable comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.

L'acquéreur devra s'engager à nettoyer et à reboiser la parcelle par plantation ou semis de pin maritime au plus tard dans le courant de l'année 2018. Cette condition de réussite du reboisement sera constatée par les services de la Direction des territoires au plus tard fin 2019.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de Montigné-lès-Rairies, soit à compter du 5 mai 2017, pour faire connaître à Me Maradan, notaire à Durtal (49430), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

Me MARADAN.

ÉRIC MARGOTTIN  
Mandataire judiciaire

### À VENDRE

Fonds de commerce de bistro-restauration.

Liquidation judiciaire du 26 avril 2017. SARL Jokiam, 5, place de la République, 49400 Saumur.

Date limite de dépôt des offres : 15 juin 2017.

Contact : Me Margottin, mandataire judiciaire, 11, rue Jean-Bodin, BP 80502, 49100 Angers.

## Vie des sociétés

### BAFFOU-TARDIF

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : allée du Coteau-Moreau  
49290 CHALONNES-SUR-LOIRE

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Chalonnes-sur-Loire du 3 mai 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : Baffou-Tardif.

Siège : allée du Coteau-Moreau, 49290 Chalonnes-sur-Loire.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement de tous biens immobiliers et immeubles, vides ou meublés, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Cédric Baffou, demeurant 9, rue Nationale, 49290 Chalonnes-sur-Loire.

Directeur général : Mme Nathalie Tardif-Baffou, demeurant 9, rue Nationale, 49290 Chalonnes-sur-Loire.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis  
Le Président.

### SCI VERN

Société civile immobilière  
Au capital de 140 000 euros  
Siège social : 50, rue de Cholet  
49370 BÉCON-LES-GRANITS  
498 867 985 RCS Angers

## TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

it

cedex.

'stom à

préture  
1 555 m2

non.  
13 Trélazé

us-traité :

non.  
ers cedex

us-traité :

ce de Ren-

uvent être  
e Rennes,

ES